

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 224 DAG/2 en date du 7 Janvier 1969, M. le Préfet m'a demandé, pour lui permettre de proposer le renouvellement des Commissions visées en objet, de lui adresser une liste de deux Conseillers Municipaux parmi lesquels M. le Préfet désignera un représentant pour faire partie desdites Commissions.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître s'il y a parmi vous des volontaires pour faire partie de ces deux Commissions.

M. RIVIERE. - J'étais très honoré de faire partie de cette Commission qui ne s'est jamais réunie. Cette Commission Consultative devrait s'appeler plutôt Commission figurative. Je crois que le Président de la Chambre de Commerce se moque de nous. Deux Conseillers Municipaux sont désignés mais ils ne sont jamais convoqués, même pas comme figurants.

LE MAIRE. - Je ne pense pas que ce soit le Président de la Chambre de Commerce car il s'agit là d'une lettre de Monsieur le Préfet. Mais, mon collègue Rivière, si mes souvenirs sont bons, je crois que dans cette Commission vous étiez membre suppléant et Roger THUONG.HIME, titulaire.

M. THUONG.HIME. - Mon collègue, j'ai été à chaque fois convoqué en ma qualité de membre titulaire.

M. RIVIERE. - Si mon collègue THUONG HIME est convoqué je suis d'accord, mais je connais trop de Commissions dans lesquelles nous ne sommes que des figurants;

LE MAIRE. - Nous désignerons les deux Conseillers Municipaux, M. le Préfet choisira.

Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord pour la désignation de M. Maxime RIVIERE et celle de M. Roger THUONG.HIME ?

Adopté à l'unanimité.